



Communauté de communes Grand Orb

Département de l'Hérault

Extrait des Délibérations du Conseil Communautaire
Du 18 Septembre 2024

Convocation du 12 septembre 2024

OBJET : Commune de Bédarieux – Approbation de la modification (simplifiée) N°6 du plan local d'urbanisme

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit septembre, à quinze heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Halle des Sports et de Loisirs Départementale, à Saint Gervais sur Mare, sous la présidence de Monsieur Pierre MATHIEU.

Présents : ; Louis-Henri ALIX, Francis BARSSE, Jacques BENAZECH , Christian BIES, Martine BLASCO, Jean-Claude BOLTZ, Alain BOZON, Jean-Pierre CALAS, Michel CANOVAS, Evelyne CARRETIER, Serge CASTAN, Brigitte CERDAN-TRALLERO, Mariette COMBES, Bernard COSTE, Françoise CUBELLS-BOUSQUET, Guillaume DALERY, Arlette FABRE, Jean Luc FALIP, Marie-Line GERONIMO, Michel GRANIER, Bernadette GUIRAUD, Julian GUIRAUD, Jean-Louis LAFAURIE, Aurélien MANENC, Henri MATHIEU, Pierre MATHIEU, Yves ROBIN, Magali ROQUES, Bernard SALLETES, Jean-Paul SCARAMOZZINO, Fabien SOULAGE, Sylvie TOLUAFE , Marie-Ange TREMOLIERES, Michel VELLAS,

Procurations : Thierry BALDACCHINO à Magali ROQUES, Yvan CASSILI à Martine BLASCO, Dimitri ESTIMBRE à Françoise CUBELLS-BOUSQUET, Régis JALABERT à Jean-Luc FALIP, Grégory MAHIEU à Evelyne CARRETIER, Florence MECHE à Guillaume DALERY, Alain MOUSTELON à Jean-Pierre CALAS, Christine POU GALAN à Jean-Paul SCARAMOZZINO, Marie PUNA à Michel CANOVAS, Caroline SALVIGNOL à Francis BARSSE, Magalie TOUET à Pierre MATHIEU ; Bernard VINCHES à Christian BIES

Excusés : Ghislaine DHUIME, Jean-Luc LANNEAU

Nombre de délégués en exercice : 48

Présents : 34

Votants : 46

La modification simplifiée n°6 du PLU de Bédarieux a été engagée le 8 avril 2024 par arrêté du Président.

Le projet de modification simplifiée a pour objet d'apporter des modifications sur le règlement écrit notamment les dispositions des zones UA, UD, UDH et UE avec création de sous-secteurs (UD et UE)

Le projet est dispensé d'évaluation environnementale par décision du 27 mai 2024 de l'autorité environnementale (MRAe)

Le dossier présenté pour approbation tient compte des avis des personnes publiques associées et des remarques du public dans le cadre de la mise à disposition du public.

Le projet de modification a été présenté en conseil municipal du 17 septembre 2024.

Délibération

Le conseil communautaire réuni en séance publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-927 portant modification des compétences de la communauté de communes Grand Orb,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bédarieux approuvé par délibération du conseil municipal du 6 décembre 2007, modifié par délibération le 30 septembre 2010, le 7 mars 2012, le 12 novembre 2013, 15 mars 2016, et par délibération du conseil communautaire le 7 octobre 2020,

Vu la décision de Monsieur le Maire de Bédarieux demandant à la communauté de communes de lancer la modification du PLU Bédarieux,

VU l'arrêté du 8 avril 2024 du Président de la communauté de communes prescrivant la modification simplifiée n° 6 PLU de Bédarieux,

VU les avis des personnes publiques associées,

VU la décision de dispense d'évaluation environnementale,

VU la note explicative jointe à la présente délibération,

VU l'avis favorable du conseil municipal de Bédarieux du 17 septembre 2024,

CONSIDERANT que ce projet de modification simplifiée n°6 du PLU porte sur le règlement écrit (modification des dispositions des zones UA, UD, UDH et UE avec création de sous-secteurs dans les zones UD et UE).

CONSIDERANT que le dossier porté à l'approbation prend en compte les observations émises par le public lors de la mise à disposition du dossier et les demandes des personnes publiques associées,

Il est en conséquence proposé au conseil communautaire d'approuver la modification simplifiée n°6 du PLU de Bédarieux

Il est proposé au Conseil Communautaire :

→ D'approuver le dossier de modification simplifiée n° 6 du PLU de Bédarieux, tel qu'annexé à la présente délibération

→ D'autoriser monsieur le président à accomplir les actes et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Approuve le dossier de modification simplifiée n° 6 du PLU de Bédarieux, tel qu'annexé à la présente délibération

→ Autorise monsieur le président à accomplir les actes et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie de Bédarieux durant un mois,

Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département de l'Hérault,

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes,

Le dossier est tenu à la disposition du public à la communauté de communes, 6t rue René Cassin et à la mairie de Bédarieux, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

Votes POUR : 46

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jour, mois, et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-préfecture, le
Pour extrait conforme,
Le Président,



La secrétaire de séance
Sylvie TOLUAFE

Le Président,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Publication le